

Marché de Fournitures

N° PA2026-007

Règlement de consultation

(RC)

Fourniture, installation, mise en service d'une unité de mesure des performances catalytiques équipée de deux réacteurs tubulaires à flux continu

MARCHE EN PROCEDURE FORMALISEE

Appel d'offre ouvert

Passé selon le code de la commande publique

(Articles L.2124-2 et R.2124-2)

ACHETEUR PUBLIC :

Centrale Lille Institut

Cité Scientifique – CS 20048

59650 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

Adresse électronique : marches.publics@centralelille.fr

Date limite des offres : 04 mai 2026 à 10h

Table des matières

Article 1. ELEMENTS ESSENTIELS DE LA CONSULTATION	3
1.1 Objet de la procédure	3
1.2 Architecture du marché	3
1.3 Procédure de passation	3
1.4 Lieu d'exécution.....	3
1.5 Personne en charge de la procédure.....	3
1.6 Nomenclature.....	3
Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 Date et heure limite de réception des plis	3
2.2 Variantes supplémentaires ou alternatives à l'initiative du pouvoir adjudicateur.....	4
2.3 Langue	4
2.4 Voie de réponse possible	4
2.5 Modification de détail des documents de la consultation.....	4
2.6 Questions/réponses	4
2.7 Délai de validité de votre offre	5
Article 3. INFORMATIONS A FOURNIR ET DOCUMENTS DE REPONSE.....	5
3.1 Eléments et informations relatifs à votre candidature	5
3.2 Eléments à fournir selon le dispositif choisi	5
3.3 Informations à fournir à l'appui de la candidature	5
3.4 Contenu du dossier de consultation	5
3.5 Documents obligatoires de réponse	6
3.6 Sanction en cas de non production.....	6
Article 4. EXAMEN DES CANDIDATURES	6
Article 5. EXAMEN DES OFFRES	6
5.1 Critères de notation.....	6
5.2 Base d'évaluation	8
Article 6. NEGOCIATIONS	8
Article 7. CONTENTIEUX	8

Article 1. ELEMENTS ESSENTIELS DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la procédure

Le présent marché a pour objet la fourniture, d'installation et de mise en service d'une unité de mesure des performances catalytiques équipée de deux réacteurs tubulaires à flux continu destinée à la mesure des performances de catalyseurs hétérogènes sous forme de poudres, d'extrudés, de billes, de granulés ou de monolithes.

Ce marché s'inscrit dans le cadre du projet PRINT4CAT, financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme Fonds de Transition Juste (FTJ)

Le marché comprend la fourniture, la livraison, l'installation, la formation et la mise en service.

Les spécifications techniques sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1.2 Architecture du marché

Le présent marché est conclu pour une offre de base correspondant à la fourniture décrite dans les pièces du dossier de consultation, notamment le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Le marché comporte également des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) définies par l'acheteur, qui consistent en des fournitures complémentaires à l'offre de base.

1.3 Procédure de passation

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure formalisée en appel d'offre ouvert, en application des articles L2124-2 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

1.4 Lieu d'exécution

La fourniture concerne Centrale Lille Institut, Cité Scientifique – CS20048 – 59651 Villeneuve d'Ascq CEDEX.

1.5 Personne en charge de la procédure

Personne en charge de la procédure : Mme CARDON Camille

Responsable des affaires juridiques

Téléphone : 03.20.33.54.62

Courriel : marches.publics@centralelille.fr

1.6 Nomenclature

Classification CPV principale : 38430000-8 Appareils de détection et d'analyse

Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Date et heure limite de réception des plis

Votre réponse doit être reçue par Centrale Lille institut au plus tard **le 04 mai 2026 à 10h**

Tout retard entrainera le rejet de votre proposition.

En cas d'envoi successif par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant la date et heure limite de remise des plis sera retenu.

2.2 Variantes supplémentaires ou alternatives à l'initiative du pouvoir adjudicateur

Les variantes sont autorisées.

Elles doivent respecter les exigences minimales et les performances minimales définies au CCTP, être compatible avec les contraintes techniques du projet et respecter les normes et réglementations applicables.

Les variantes doivent être présentées dans un dossier distinct de l'offre de base et comprendre l'ensemble des éléments permettant leur analyse technique et financière.

Les variantes seront analysées selon les mêmes critères que l'offre de base.

2.3 Langue

Le Document Unique de Marché Européen (DUME) doit être rédigé en français.

Les documents et informations rédigés dans une autre langue doivent être accompagnés d'une traduction en français.

L'unité monétaire obligatoire est l'euro.

2.4 Voie de réponse possible

Vous devez répondre par voie dématérialisée via la plateforme de dématérialisation PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) dans l'espace dédié à la présente consultation.

Aucun envoi par télécopie, ainsi que par courrier électronique (mail) n'est accepté.

Centrale Lille Institut communiquera et transmettra uniquement par voie dématérialisée via PLACE.

2.5 Modification de détail des documents de la consultation

L'acheteur peut apporter des modifications de détail aux documents de la consultation au plus tard 6 (six) jours avant la date limite de remise des plis.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limite de dépôt des offres. Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement fixée ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur. Les candidats identifiés sont informés du report de la date limite de remise des plis.

2.6 Questions/réponses

Les questions, relatives à la procédure et tout au long de celle-ci, seront écrites et exclusivement effectuées via PLACE (www.marches-publics.gouv.fr), dans la consultation, en cliquant sur le bouton « poser une question ».

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires, envoyées en temps utile, sur les documents de la consultation sont transmises aux candidats au plus tard, 6 jours, avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Il est conseillé de vous enregistrer préalablement sur PLACE pour retirer le dossier de la consultation, afin d'être informé de la publication des échanges (questions / réponses) et des modifications éventuelles apportées à la consultation.

2.7 Délai de validité de votre offre

Vous êtes tenus par votre proposition pendant un délai de cent trente jours (130) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Article 3. INFORMATIONS A FOURNIR ET DOCUMENTS DE REPONSE

3.1 Eléments et informations relatifs à votre candidature

Vous devez choisir de présenter votre candidature selon le dispositif DUME ou le dispositif classique.

Quel que soit le dispositif retenu, le(s) document(s) relatif(s) à votre candidature doit(vent) contenir l'ensemble des éléments demandés dans l'avis d'appel à la concurrence et présentés ci-dessous.

3.2 Eléments à fournir selon le dispositif choisi

Si vous optez pour le dispositif DUME, vous devez compléter le formulaire en ligne dans son intégralité accessible à l'adresse <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>.

Si vous choisissez de répondre dans le cadre du dispositif « classique », vous pouvez utiliser les documents « Lettre de candidature » et « Déclaration du candidat » joints dans le dossier de consultation, ou utiliser des documents équivalents, à condition qu'ils reprennent toutes les informations demandées.

3.3 Informations à fournir à l'appui de la candidature

A l'appui de votre candidature, vous devez renseigner les informations suivantes :

- Présentation de votre société.
- Les attestations sur l'honneur relatives aux interdictions de concourir.
- Vous devez indiquer si vous êtes en situation de redressement judiciaire. Si tel est le cas, vous devez fournir la(les) copie(s) du(des) jugement(s) prononcé(s) par le tribunal ;
- Concernant vos capacités financières, vous devez indiquer votre chiffre d'affaires global sur les 3 derniers exercices disponibles ainsi que la moyenne annuelle ;
- Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, et le destinataire public ou privé, vos références sur des prestations similaires.

3.4 Contenu du dossier de consultation

Les documents de la consultation sont constitués des éléments suivants :

- Le présent règlement de la consultation
- L'imprimé DC1 : lettre de candidature ;
- L'imprimé DC2 : déclaration du candidat ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- L'acte d'engagement (ATTRI 1).

3.5 Documents obligatoires de réponse

- L'imprimé DC1, lettre de candidature ;
- L'imprimé DC2, déclaration du candidat (en cas de groupement, pour tous les membres du groupement) ;
- Les attestations sur l'honneur relative aux interdictions de concourir ;
- L'acte d'engagement (ATTRI 1) correctement complété, daté et signé ;
- L'offre de prix datée et signée ;
- Un mémoire technique ;
- La fiche technique détaillée du matériel proposé.

3.6 Sanction en cas de non production

A défaut de production des informations ou documents signalés comme obligatoires visés à l'article ci-dessus, l'intégralité de l'offre peut être déclarée irrégulière par l'acheteur et être rejetée.

Centrale Lille Institut se réserve toutefois la possibilité de régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Article 4. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures sont examinées au regard des documents et renseignements mentionnés à l'article 3.3 « Informations à fournir à l'appui de la candidature ».

Ne sont pas admises les candidatures qui ne respectent pas les exigences formulées dans l'avis d'appel à la concurrence, dans le présent règlement de la consultation et / ou dans le Code de la Commande Publique.

Centrale Lille Institut se laisse la possibilité de solliciter la régularisation des candidatures incomplètes, ou non, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

Article 5. EXAMEN DES OFFRES

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, au sens des articles L2152-1 à L2152-4 du Code de la Commande Publique, sont éliminées.

L'acheteur peut demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation avec le candidat ni à une modification de l'offre.

En cas de discordance constatée dans une offre, les annexes à l'acte d'engagement prévalent sur les autres pièces. Si le candidat concerné est retenu, son offre fera l'objet d'une mise au point.

5.1 Critères de notation

Le marché sera attribué aux candidats ayant présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères de sélection pondérés. Si plusieurs offres sont considérées comme équivalentes, l'offre retenue sera celle dont le prix global sera le plus bas.

Les critères d'attribution et leurs pondérations sont les suivants :

Critères	Pondération	Sous-critères	Sous-pondération
Prix	30 %		
Qualité du SAV	15%	Durée de garantie (pièce et main d'œuvre)	5%
		Délai d'intervention en cas de panne signalée et type d'assistance proposée	5%
		Qualité du SAV sur la maintenance et la réparation de l'équipement	5%
Délais	15%	Délai de livraison à compter de la date de notification du marché	10%
		Délais d'installation à compter de la date de livraison	5%
Valeur technique	35%	Diversité de matériaux et de dimensions des réacteurs	10%
		Compacité de l'unité proposée	10%
		Placement du système de contrôle de débit des réacteurs contrôleurs de débits placés en amont de chaque réacteur ou contrôleur de débit unique pour tous les réacteurs	5%
		Ergonomie du logiciel et facilité d'exportation et de traitement des données	10%
Valeur environnementale (notamment la consommation électrique de l'équipement)	5%		

5.2 Base d'évaluation

L'évaluation de la qualité de la fourniture proposé se fondera sur l'analyse de la fiche technique fournie et le respect des caractéristiques demandées.

L'évaluation du délai de livraisons se fondera sur le respect du délai de livraison et de mise en service demandé dans le CCTP.

L'évaluation de la qualité technique du candidat se fondera sur :

- L'analyse de la documentation technique, précise, fournie par le candidat permettant de juger l'adéquation et les performances techniques intrinsèques du dispositif par rapport aux besoins exprimés dans le CCTP ;
- Les capacités professionnelles.

L'évaluation du prix se fera sur la base de l'offre financière du candidat.

Article 6. NEGOCIATIONS

Aucune négociation n'est possible pour le présent marché.

Article 7. CONTENTIEUX

Le présent marché est régi par le droit français. Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du marché seront soumis au tribunal administratif de Lille.